

Accompagnement projet menuiserie extérieure

Objet: Conditions du Parrainage

Parrainez vos amis et soyez récompensés.

Pour bénéficier de l'offre de parrainage, le Parrain et le Filleul doivent avoir pris connaissance des Conditions Générales de Parrainage, ci-dessous annexées.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARRAINAGE "MENUISERIE EXTÉRIEURE"

Article 1 : OBJET

Les présentes Conditions Générales de Parrainage (ci-après les « CGP ») sont éditées par Leroy Merlin France, prise en l'établissement de Quetigny (ci-après « Leroy Merlin » ou « le Magasin »), dont les coordonnées figurent en bas de page.

Le Magasin propose un programme de parrainage (ci-après le « Parrainage ») ouvert à toute personne ayant acheté et fait poser chez Leroy Merlin des produits de menuiseries extérieures et remplissant les conditions du programme de parrainage (ci-après le « Parrain »).

Il s'agit, pour le Parrain, d'encourager une ou plusieurs personnes de son entourage à réaliser un projet de pose de menuiserie selon les conditions du programme de parrainage (ci-après le ou les « Filleuls »).

Les présentes CGP ont pour objet de régir l'ensemble des relations contractuelles entre Leroy Merlin, le Parrain et le Filleul. Elles sont réputées acceptées sans réserve par le Parrain et le Filleul. Le Parrain et le Filleul peuvent les consulter sur simple demande auprès du collaborateur Leroy Merlin chargé de l'accompagnement du projet des clients.

Article 2 : DUREE

L'opération commerciale de Parrainage est valable 1 an à

compter de la date de facturation du chantier du Parrain.

Article 3 : MAGASIN CONCERNÉ

Cette opération commerciale est valable **uniquement** dans le Magasin Leroy Merlin Quetigny : 20 boulevard du Grand Marché 21800 Quetigny.

Article 4 : CONDITIONS ET MODALITÉS

Pour participer et bénéficier du Parrainage, le Parrain et le Filleul doivent remplir les conditions suivantes :

4.1. Le Parrain :

* Doit être une personne physique majeure ;

*** Doit avoir acheté au minimum 7 produits sur mesure de menuiseries extérieures (fenêtre, porte de garage, fenêtre de toit, volet roulant, volet battant, porte d'entrée) chez Leroy Merlin pour un minimum de 4000€ TTC et effectuer la pose de ces mêmes produits par les artisans partenaires de Leroy Merlin**

* Doit avoir été pris en charge par un collaborateur de Leroy Merlin pour un rendez-vous à domicile de suivi de chantier,

* Doit avoir signé le Bon de Réception de Travaux sans réserves à la fin du chantier,

* Doit disposer du flyer « OFFRE DE PARRAINAGE »

* Ne doit pas être en situation d'impayé vis-à-vis de Leroy Merlin ;

Le Parrain est identifié par son nom, prénom, adresse postale valide, adresse e-mail valide et numéro de commande.

4.2. Le Filleul :

* Doit être une personne physique majeure, différente du Parrain, ayant sa résidence principale à une autre adresse que celle du Parrain ;

* Doit avoir acheté au minimum 7 produits sur mesure de menuiseries extérieures (**fenêtre, porte de garage, porte d'entrée, fenêtre de toit, volet battant et volet roulant**) chez Leroy Merlin pour un minimum de 4000€ TTC et effectuer la pose de ces mêmes produits par les artisans partenaires de Leroy Merlin

* Doit avoir été pris en charge par un collaborateur de Leroy Merlin pour un rendez-vous à domicile de suivi de chantier,

* Ne doit pas être en situation d'impayé vis-à-vis de Leroy Merlin ;

* Doit communiquer une adresse e-mail valide lors de sa commande.

Le Filleul est identifié par son nom, prénom, adresse postale valide, adresse e-mail valide et numéro de commande.

Un même Filleul ne pourra être parrainé qu'une seule fois et ce, même en cas de pluralité d'achats de menuiseries extérieures.

Un Filleul devient Parrain lorsqu'il respecte les conditions de l'article 4.1.

4.3. Modalités :

Pour activer le Parrainage, le Parrain doit manifester sa volonté auprès du Magasin.

Le Parrain transfère à son Filleul l'offre de parrainage datée et signée.

Les modalités du Parrainage sont disponibles au Magasin.

L'attribution de la prime de parrainage définie à l'article 5 – Prime de parrainage – se fait à compter du paiement intégral de la commande par le Filleul, sous réserve que ce dernier ne se rétracte pas ou ne renonce pas au bon de commande.

En cas de non-respect des conditions exposées ci-dessus, le Magasin se réserve le droit de récupérer les primes de parrainages déjà versées.

Le Parrain et le Filleul s'engagent à communiquer des informations et données exactes et valides.

En l'absence de réception de l'ensemble des informations, le Parrain et le Filleul ne pourront pas bénéficier des primes de parrainage mentionnées à l'article 5.

Article 5 : PRIME DE PARRAINAGE

Le Parrain et le Filleul bénéficient d'une **prime de parrainage sous la forme d'un bon d'achat non remboursable d'un montant de 100 euros**, valable dans le magasin Leroy Merlin concerné, sous réserve de l'ensemble des conditions liées au parrainage.

Le Magasin adresse le bon d'achat aux Parties après la après

la réception **fin de chantier et facturation clôturée du filleul.**

Les bons d'achat sont cumulables et pour une durée d'un an à partir de la date d'émission des bons d'achat.

Les bons d'achat seront valables aux conditions indiquées sur ces derniers.

Aucune prime de parrainage ne pourra être attribuée pour un Parrain ou un Filleul en situation d'impayé vis-à-vis de Leroy Merlin.

Le bon d'achat ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement ou d'une quelconque contrepartie financière par le Magasin.

En cas de non-respect des conditions exposées aux présentes, le Magasin se réserve le droit de ne pas verser la prime de parrainage.

Article 6 : DONNEES PERSONNELLES

Leroy Merlin attache une grande importance à la protection et au respect de la vie privée de ses Parrains, Filleuls et de leurs données personnelles. La politique de protection des données personnelles de Leroy Merlin vise à informer le Parrain et Filleul des pratiques concernant le consentement, la collecte, l'utilisation, le stockage, les mesures de sécurité, la(s) durée(s) de conservation, le(s) destinataire(s) et le partage des données personnelles que le Parrain et le Filleul sont amenés à fournir lors d'un achat, d'un parrainage, l'adhésion à un programme fidélité, en créant un compte internaute etc.

La politique de protection des données personnelles est disponible sur l'espace légal de Leroy Merlin de son site internet (www.leroymerlin.fr/cgu-cgv). Le Parrain et/ou le Filleul peuvent demander à un collaborateur en magasin d'éditer un exemplaire papier de cette politique s'il le souhaite.

Ainsi, Leroy Merlin protège la vie privée de ses clients en respectant la législation en vigueur et en suivant ses règles internes relatives à la protection des données personnelles de Leroy Merlin qu'elle a adoptées pour préserver et garantir les droits des clients sur les données qu'ils lui confient. Leroy Merlin respecte les obligations de formalités et de tenue de registre pour ses traitements.

Le Parrain et/ou le Filleul disposent d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données personnelles les concernant.

L'exercice de ce droit s'exerce par e-mail : relationclient.siege@leroymerlin.fr ou par l'envoi d'un courrier à l'adresse suivante :

**LEROY MERLIN – Voix du Client
RUE Chanzy-Lezennes
59 712 LILLE CEDEX 9**

Afin de permettre à Leroy Merlin d'y satisfaire, chaque demande doit être accompagnée des éléments nécessaires à l'identification de l'expéditeur : nom, prénom, e-mail et éventuellement adresse postale.

IMPORTANT : LES DELAIS DE TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE SERONT NECESSAIREMENT AUGMENTES SI VOUS FAITES VOTRE DEMANDE PAR COURRIER, DU FAIT DES CONTRAINTES MATERIELLES ET TECHNIQUES.

Article 9 : RESPONSABILITE

Leroy Merlin ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect subi par le Parrain et/ou Filleul ou un tiers qui ne relèverait pas directement de son seul fait, et notamment de tout préjudice subi du fait d'une utilisation inappropriée du produit par le Parrain et/ou le Filleul. La responsabilité de Leroy Merlin ne pourra être engagée en cas de non-respect, partiel ou total, des présentes CGPC par le Parrain et/ou le Filleul. Leroy Merlin peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des présentes CGPC par le Parrain et/ou Filleul.

Leroy Merlin peut s'exonérer totalement de sa responsabilité en cas de force majeure. Sont notamment réputés événements de force majeures, les incendies, les inondations, tremblements de terre, tempêtes, arrêts des réseaux de télécommunication, ainsi que les grèves totales ou partielles de nature à entraîner une désorganisation interne ou externe.

Article 10 : GESTION DES LITIGES

Etape 1. En cas de litige à l'occasion d'un Parrainage, le Parrain et/ou le Filleul peuvent adresser une réclamation écrite au Magasin, dont les coordonnées figurent sur sa facture.

Etape 2. Si le Parrain et/ou le Filleul ne sont pas satisfaits de la réponse apportée par le Magasin, ou en cas d'absence de réponse, le Parrain et/ou le Filleul peuvent adresser une réclamation écrite à la Voix du Client, par e-mail : relationclient.siege@leroymerlin.fr ou par courrier adressé à l'adresse suivante:

LEROY MERLIN – Relation client internet

**Rue Chanzy-Lezennes
59712 LILLE CEDEX 9.**

Etape 3. Si le Parrain et/ou le Filleul ne sont pas satisfaits de la réponse apportée par la Voix du Client, ou en cas d'absence de réponse, le Parrain et/ou le Filleul peuvent adresser une réclamation écrite au service de médiation FEVAD, pour toute réclamation liée à un achat en Magasin introduite au cours des douze (12) derniers mois, par voie électronique :

**www.mediateurfevad.fr ou par courrier adressé à l'adresse suivante :
Médiateur du e-commerce de la FEVAD
60 Rue La Boétie
75008 Paris**

La solution proposée par le Médiateur ne s'impose pas aux parties, qui restent libres à tout moment de sortir du processus de Médiation.

Article 11 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

La marque Leroy Merlin, son logo ou tout signe distinctif lui appartenant sont protégés par des droits de propriété intellectuelle.

Toute utilisation des droits de propriété intellectuelle appartenant à Leroy Merlin, de quelque nature que ce soit et sous quelque forme que ce soit, est interdite.

Article 12 : DROIT APPLICABLE

Les présentes CGPC sont soumises à la loi française.

En cas de litige, une solution amiable sera au préalable recherchée.

Tout litige relatif à l'exécution des présentes CGPC sera de la compétence exclusive des juridictions françaises.